


REGLEMENT INTERIEUR

❖ Principales consignes de sécurité :

 **Il est interdit de fumer sur l'ensemble de l'enceinte de l'établissement** autant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo etc..) n'encombre les allées empruntées par les chevaux.

Il est interdit également de faire du vélo dans la cours et à l'intérieur des écuries.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les voitures.

Aucun jeu de ballon, à l'exception du horse ball, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

 **Merci de garder les lieux propres. Des poubelles et brouettes sont mises à votre disposition pour que vous puissiez ramasser les crottins et diverses salissures.**

❖ Horaires du bureau

Pendant les périodes scolaires

	Matin	Après-midi
Lundi	–	–
Mardi	–	14h00 – 19h00
Mercredi	9h00 – 12h00	13h30 – 19h00
Jeudi et Vendredi	–	14h00 – 19h00
Samedi	9h00 – 12h00	13h30 – 19h00

Pendant les vacances (Toussaint – Pâques – Juillet)

	Matin	Après-midi
Du Lundi au Vendredi	8h30 – 12h	14h – 17h30

Horaires Dimanche (pas de permanence téléphonique)

<i>Permanence pour les balades en mains uniquement</i>	10h – 12h	13h30 – 17h
--	-----------	-------------

❖ Panneaux d'affichage :

Ils se trouvent à l'accueil, et aux entrées du Poney Club.

Ils donnent des informations générales sur le club ainsi que sur les évènements ponctuels.

Pensez à les consulter régulièrement !

❖ Cours

Le cavalier doit prévoir d'arriver 30 minutes avant le début du cours pour assurer les soins et s'occuper de sa monture et la préparer : « **gérer son poney ou cheval avant et après le cours fait partie intégrante de l'équitation** ».

Il doit également prévoir 15 minutes après le cours pour assurer les soins, ranger le matériel et remettre sa monture au repos.

Les cours chevaux sont assurés avec des équidés de catégorie chevaux et poneys. L'heure de cours, de perfectionnement ou de stage correspond à la prise en charge des cavaliers par les enseignants.

Pour le bon fonctionnement des séances, le cavalier a l'obligation de respecter le règlement intérieur du Poney Club.

Chaque cavalier fournit son propre matériel (voir point spécifique plus loin).

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté (chacun doit ramasser ses crottins et salissures) et au bon état du matériel et des installations, et de laisser le harnachement mis à leur disposition, propre et en bon état.

Le matériel du club cassé par le cavalier (lors d'une mauvaise utilisation) sera à sa charge.

Il est interdit au cavalier propriétaire de tourner son cheval en longe durant une heure de cours.

❖ Animations - stages - compétitions :

Les inscriptions aux animations et aux compétitions sont fermes Elles ne donnent lieu à aucun remboursement et ne peuvent être reportées.

Les animations, stages et compétitions doivent être réglés à l'inscription. La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

Tout stage ou activité non annulé une semaine avant le stage est dû.

Tout stage entamé est dû.

En cas de stage à l'extérieur avec hébergement : des arrhes équivalant au minimum au montant du coût d'hébergement seront demandés. Ces arrhes ne seront en aucun cas remboursables.

❖ Tenue du cavalier

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté et attaché afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme **à la norme EN 1384 ou "CE certifié à dires d'experts"**.

La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou de boots & mini-chaps est obligatoire.

❖ Matériel

Par mesure d'hygiène les cavaliers doivent se munir d'un casque personnel pour les cours d'équitation. Ils devront également avoir : licol et sa longe, cravache, matériel de pansage.

Les protections (guêtres pour l'obstacle) sont obligatoires à partir du galop 3 ; le port d'un gilet de protection est recommandé à partir du galop 4 et est obligatoire pour le cross.

Pour les cavaliers de compétition, le Poney Club ne prête plus le matériel spécifique, les cavaliers devront fournir leur matériel (casques, éperons, protections, sangle de ramassage et martingale) et par-là même, le surveiller.

❖ Location pour balades en main

La personne qui loue un poney pour une balade en main est responsable de l'animal ainsi que de son matériel.

Pour les locations à l'heure, une pièce d'identité sera demandée en caution.

Aucune location de chevaux possible.

❖ Manège et carrière

Il est impératif de respecter les règles de sécurités (bombes, etc...).

Le manège est réservé au club durant les heures de cours. Si un propriétaire veut utiliser le manège, il peut partager la structure avec un cours en demandant l'autorisation à l'enseignant.

La discrétion du public est recommandée afin de ne pas gêner les élèves.

Ne pas monter sur le pare-botte et le portail du manège pour la sécurité de tous.

Signaler aux responsables de l'établissement ou au secrétariat tous dégâts constatés au cours de l'utilisation des structures.

Les crottins doivent être ramassés obligatoirement pour conserver la qualité des sols.

Merci de bien éteindre les lumières et refermer les portes et portail des structures, après utilisation.

❖ Terrain d'obstacles

Les obstacles doivent être rangés obligatoirement après utilisation.

L'établissement dégage toutes responsabilités en cas d'accident lors de l'utilisation du parc d'obstacles sans présence d'un enseignant.

Le matériel détérioré est à la charge de l'utilisateur s'il n'est pas en possession de la cotisation de club.

Il est formellement interdit d'utiliser le parc d'obstacles de concours sans autorisation.

❖ Ecurie

Attacher les chevaux aux endroits prévus à cet effet (barres, crochets).

Bien fermer l'eau de la douche après emploi et laisser cet emplacement propre (sans salissures ni crottins...).

Laisser les lieux propres et bien éteindre les lumières après utilisation des locaux.

Bien fermer les portes et portails pour éviter les courants d'air.

❖ Selleries club et propriétaires

Respecter le matériel club mis à disposition (selle, filet, tapis de selle...) et bien le remettre à leur place.

Le matériel du club cassé par le cavalier (lors d'une mauvaise utilisation) sera à sa charge.

Laisser les lieux propres et bien éteindre les lumières après utilisation des locaux.

❖ Marcheur

Il est interdit de jouer sur le marcheur.

Son utilisation est exclusivement réservée au personnel de la Dame Blanche.

❖ Tunnels et stockage fourrage

Strictement interdits à l'exception du personnel autorisé

Merci de respecter ce règlement pour le plaisir de tous !